



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es) :

Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2025-03-71 / AUTORISATION REVENU CANADA

ATTENDU qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu Canada;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales du Canada;

ATTENDU la résolution 2025-02-60 adoptée par le conseil municipal en séance extraordinaire du 20 février 2025 acceptant la démission du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Karl Péguy Saint-Fort.

ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité de Saint-Valère afin de continuer d'utiliser les services électroniques;

Tél. : 819 353-3450
www.msvalere.qc.ca

Télééc. : 819 353-3459
stvalere@msvalere.qc.ca



VICTORIAVILLE
et sa région

*Ma
voix
compte*
municipale
.com



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2025-02-61, madame Annick Girouard est nommée au poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 25 février 2025;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Canada qui peut représenter la Municipalité de Saint-Valère, obtenir et communiquer des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **DE DESIGNER** madame Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère comme représentante et signataire pour la municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Canada.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **12 mars 2025**.

Annick Girouard

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Tél. : 819 353-3450
www.msvalere.qc.ca

Télec. : 819 353-3459
stvalere@msvalere.qc.ca



VICTORIANVILLE
et sa région

*Ma
avenir
piaspère*
.com